



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Terres d'avenir

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

#### 1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tél : 03 89 70 90 70  
Fax : 03 89 70 90 85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Groupement de commandes : Non

#### 2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

#### 3. Objet du marché :

**Sécurité et médiation des équipements aquatiques et terrestres de SAINT-LOUIS Agglomération**

#### 4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation concerne des prestations de sécurité et de médiation au Centre Nautique Pierre de Coubertin pour la partie DPGF et pour les prestations prévues au BPU celles-ci couvrent l'ensemble des équipements aquatiques et terrestres de SAINT-LOUIS Agglomération.

Il s'agit plus particulièrement de médiation au sein d'un équipement de bain saisonnier durant les périodes d'ouverture estivales, de surveillance-gardiennage nocturne, et de contrôle des dispositifs d'accès éventuellement mis en place dans le cadre de la réglementation, mais également de la surveillance des équipements aquatiques et terrestres de SAINT-LOUIS Agglomération en dehors de la partie saisonnière c'est-à-dire une piscine couverte, un COSEC, une salle multisport à Village Neuf et un COSEC à Hegenheim.

Le descriptif détaillé des prestations attendues est indiqué dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes.

Il s'agit d'un marché composite de services.

Forme du marché :

Le marché est un marché composite :



- Les prestations détaillées dans l'onglet DPGF du document financier donnent lieu à un marché public simple conclu pour un prix global et forfaitaire.

- Les prestations détaillées dans l'onglet BPU du document financier donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 100 000 € HT sur la durée globale de l'accord-cadre en application des articles L2125 – 1 ; R2162 – 1 à 6 et R2162 – 13 et 14 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Lieu(x) d'exécution :

- Code nuts FRF12
- Centre Nautique Pierre de Coubertin – 4 rue Saint-Exupéry 63000 SAINT-LOUIS
- Cosec de Village-Neuf et Salle Multisports – 79 rue de Michelfelden 68128 VILLAGE-NEUF
- Piscine couverte – 77 rue de Michelfelden 68128 VILLAGE-NEUF
- Cosec d'Hégenheim – 2 rue du Collège 68220 HÉGENHEIM

#### 5. Classifications CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
79713000-5	Services de gardiennage
79714000-2	Services de surveillance

#### 6. Durée du marché – Délais d'exécution des prestations

Pour sa partie forfaitaire comme pour sa partie à bons de commandes, le marché composite est conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an. Il est reconductible un fois pour une durée d'un an et une fois jusqu'au 15 octobre 2029 inclus.

Le pouvoir adjudicateur pourra toujours s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le titulaire au moins quatre mois avant la fin de chaque période, et ce sans indemnités.

Pour la partie forfaitaire du marché composite : les délais d'exécution seront détaillés dans le cadre d'un planning, lui-même établi sur la base du volume horaire indiqué en annexe n°4 dans le CCP. Les horaires ainsi que le volume horaire pourront être mis à jour d'un commun accord. Toute modification augmentant ou diminuant le volume horaire de 10 % ou plus, fera l'objet d'une modification de marché.

Pour la partie à bons de commande du marché composite : les délais d'exécution seront fixés dans chaque bon de commande émis par le pouvoir adjudicateur, et notifiés au titulaire.

#### 7. Conditions de la consultation :

- La visite de site est obligatoire.
- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Prestation divisée en lots : Non.
- Il n'est pas prévu une décomposition en tranches.



- Les variantes sont exigées : Non
- Options au sens du droit européen :
  - Possibilité de recourir, pour les membres et le coordonnateur, aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique.
  - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix du marché sont fermes puis révisable annuellement dans les conditions de l'article 10.3 du CCP.
- Cautionnement et garanties exigées : sans objet.
- Une avance pourra être accordée dans les conditions prévues dans le CCP (article 13).

#### 8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
  - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles;
  - La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.  
Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
  - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années;
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

#### 9. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix	40 %



#### 10. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Le détail de la notation attribuée au titre du critère " Valeur technique de l'offre ", du critère de " Prix" est indiqué dans le règlement de consultation.

Pour connaître les modalités d'obtention du DCE, de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires, ainsi que les voies de recours, se référer au règlement de la consultation.

#### 11. Date limite de réception des offres :

Lundi 23 février 2026 à 12h00

#### 12. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 20 janvier 2026

